

**FIDA****FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE****Conseil d'administration – Soixante-quatorzième session**

Rome, 5 – 6 décembre 2001

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DES COMPTES

1. À l'issue de sa soixante-quinzième réunion tenue le 3 décembre 2001, le Comité de vérification des comptes souhaite appeler l'attention du Conseil d'administration sur les questions ci-dessous:

Observations du Président concernant l'examen de la fonction de vérification interne

2. Le Président a été invité à fournir de façon informelle les informations sur les résultats de son examen de la fonction de vérification interne, y compris les effectifs et les ressources dont dispose l'Unité de vérification interne des comptes. Le Président a tout d'abord souligné l'importance de la fonction de vérification interne des comptes au sein du FIDA. Alors que son examen de cette fonction vient tout juste de commencer, sa première impression était que le système est bon mais que des améliorations pourraient être apportées à l'exécution des recommandations issues de la vérification interne des comptes. En ce qui concerne les effectifs, le Président a fait observer que le niveau des ressources que le FIDA consacrait à la vérification interne des comptes était comparable à celui des autres institutions financières internationales. L'Unité de vérification interne des comptes n'avait pas fonctionné à plein rendement l'an dernier car certains postes n'étaient pas pourvus, mais elle devrait être au complet en 2002 et donc retrouver un niveau normal d'activité. Pour conclure, le Président a déclaré qu'il poursuivrait son examen de la fonction de vérification interne des comptes en se concentrant sur la façon d'exécuter plus efficacement les recommandations issues de la vérification interne plutôt que de se borner à accroître la taille de cette fonction.

3. Le Président est convenu de donner au Comité de vérification des comptes de nouvelles informations à sa réunion d'avril 2002.

Structure, activités et mandat du Comité de vérification des comptes

4. Le Comité de vérification des comptes a tenu une réunion informelle le 20 novembre 2001 au cours de laquelle il a examiné sa structure, ses activités et son mandat en vue de conseiller le Conseil d'administration sur un plus large éventail de questions financières. Les débats ont abouti à la conclusion qu'il convenait apparemment d'examiner la fonction du Comité et qu'à cette fin les mesures suivantes seraient prises:



- a) Le Président, avec le concours du Secrétariat, étudiera la façon dont les comités financiers/de vérification des comptes fonctionnent dans d'autres organisations comparables.
- b) Sur la base des informations ci-dessus et des débats de la réunion informelle, le Président rédigera un document exposant les problèmes et les options liés à l'élargissement du mandat du Comité de vérification des comptes.
- c) Le Comité de vérification des comptes se réunira au début de 2002 pour examiner le document et communiquera des conclusions au Conseil d'administration à sa soixante-quinzième session en avril 2002.

État récapitulatif des recommandations antérieures du Commissaire aux comptes concernant la vérification interne

5. Lors de son examen, en septembre 2001, du mémorandum du Commissaire aux comptes sur la vérification interne, établi suite à sa vérification des états financiers de 2000, le comité avait demandé une liste complète des recommandations antérieures sur la vérification interne et les procédures comptables ainsi qu'une description des mesures prises. Le comité s'est penché sur le récapitulatif qui lui a été présenté, a demandé qu'il soit étoffé pour indiquer le calendrier des mesures à prendre et décidé que ce récapitulatif devrait lui être soumis chaque année pour examen.

6. Le comité est convenu qu'un document devrait être établi sur les questions de sécurité des systèmes mentionnées dans le récapitulatif pour être examiné à sa prochaine réunion.

Contrat du Commissaire aux comptes

7. Le contrat du Commissaire aux comptes pour la vérification des comptes de 2001 a été présenté pour information. Le comité a examiné la question de la responsabilité limitée et demandé des précisions sur le recours qu'aurait le FIDA au cas où le Commissaire aux comptes manquerait à ses devoirs. Le comité a décidé que le projet de contrat de services devrait lui être soumis lors de son examen de la nomination du Commissaire aux comptes.

8. Le comité est convenu qu'il se pencherait sur la question de savoir s'il était opportun qu'il examine les principaux contrats passés par le FIDA lorsqu'il étudierait l'élargissement de son mandat.

Rotation de la société chargée de la vérification des comptes

9. Le comité a entrepris son examen périodique de la question de la rotation de la société chargée de la vérification des comptes et examiné en détail le pour et le contre d'une rotation régulière du Commissaire aux comptes. Le FIDA est satisfait des services de l'actuel Commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers (PwC), mais on a estimé que la concurrence était un facteur important. PwC exerçant les fonctions de Commissaire aux comptes du FIDA depuis 23 ans, le comité est convenu que le Fonds devrait remettre en adjudication ces services, et ce le plus tôt possible afin de boucler le processus à temps pour pouvoir nommer le Commissaire aux comptes chargé de la vérification des comptes de 2002. Il a décidé que PwC serait admis à soumissionner.

10. Le Président a demandé que le Secrétariat établisse un document, qui serait présenté aux membres du Comité de vérification des comptes à la fin de la session du Conseil d'administration, le jeudi 6 décembre 2001, exposant les principales étapes du processus de réadjudication envisagé afin qu'une recommandation puisse être préparée pour la session du Conseil d'administration d'avril 2002.



Assurance-maladie après cessation de service

11. À sa soixante-treizième réunion d'avril 2001, le comité avait demandé au Secrétariat de lui présenter une note décrivant les principes du régime d'assurance-maladie et expliquant pourquoi la part prise en charge par le FIDA avait augmenté. Les principales dispositions du plan ont été communiquées aux membres du comité et l'augmentation de la part prise en charge par le FIDA a été expliquée par les causes ci-après:

- a) la différence entre les méthodes employées dans l'évaluation actuarielle de 1997 et dans celle de 1999;
- b) la diminution de 5% du nombre de fonctionnaires actifs de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) participant au plan (qui entraîne une augmentation de la part du déficit actuariel à la charge du FIDA). Il a été précisé que les avoirs du plan ne sont pas mis en commun. Chaque organisation détient séparément les avoirs correspondant à sa part du plan d'assurance-maladie après cessation de service. En conséquence, tout financement en excédent au titre de l'exercice en cours reviendra au FIDA au cours des exercices futurs.
- c) L'augmentation du nombre de fonctionnaires actifs du FIDA participant à ce plan à la suite de la modification, en mars 2000, des conditions contractuelles dont bénéficie le personnel titulaire de contrats temporaires à long terme.

12. La prochaine évaluation actuarielle est prévue pour la fin de 2001.

Proposition concernant le dépositaire mondial et les services auxiliaires

13. À sa soixante-treizième session, le comité avait décidé qu'il fallait remettre en adjudication les services de garde. Un appel d'offres pour les services de garde et les services annexes a donc été adressé à huit sociétés en septembre 2001, à la suite de quoi sept soumissions avaient été reçues le 30 octobre 2001. Les soumissions techniques ont été ouvertes le 5 novembre 2001 et leur évaluation est actuellement en cours. Les soumissions de prix seront ouvertes lorsque l'évaluation technique aura été achevée, à savoir probablement avant la fin de décembre 2001.

14. Le comité examinera les résultats de l'appel d'offres à sa réunion de mars 2002.

Frais de garde

15. State Street n'a pas été en mesure de fournir le décompte détaillé de ses droits de garde. Le Secrétariat suit cette question. Il a été suggéré que l'une des solutions suivantes pourrait finalement être envisagée:

- a) une lettre d'accord présumé pourrait être demandée au Commissaire aux comptes de State Street au sujet de la méthode de calcul des frais de garde facturés au FIDA (les frais de rédaction de cette lettre seraient à la charge du FIDA);
- b) une lettre d'accord présumé pourrait être obtenue de l'agent de State Street préposé aux normes concernant la méthode de calcul des frais de garde facturés au FIDA;
- c) des fonctionnaires de l'Unité de vérification interne et de la Trésorerie du FIDA pourraient se rendre sur place pour examiner la méthode de calcul des frais de garde facturés au FIDA.



16. Le comité a estimé que si State Street se révélait incapable de fournir des détails sur la façon dont sont calculés les frais facturés au FIDA, elle ne serait plus admise à soumissionner pour les services de garde et les services auxiliaires.

Accord avec la FAO et avec le Programme alimentaire mondial (PAM) concernant les services communs

17. À sa soixante-treizième réunion, le comité a souscrit en principe à l'idée d'un accord de services communs pour le suivi des placements, sans être toutefois convaincu que les coûts, les avantages et les risques d'un tel accord avaient été pleinement pesés. Le comité a été informé qu'à l'issue d'entretiens avec le PAM et la FAO, le FIDA avait décidé de ne pas conclure d'accord de services communs. Le comité a cependant pris acte, en s'en félicitant, des étroites relations de travail nouées entre les trois organisations dans le domaine des placements.

Système prêts et dons

18. À sa soixante-quatorzième réunion, le comité a été informé que la direction du FIDA avait pris acte du besoin urgent de remplacer le système périmé de prêts et dons. Le comité a demandé qu'un plan de mise en oeuvre lui soit présenté. Il a été informé que, dans le cadre du programme de reconfiguration des processus, la direction du FIDA avait décidé de remplacer l'actuel système de prêts et dons par un nouveau système conçu de façon à pouvoir s'intégrer dans les autres systèmes du FIDA et à remplir les fonctions souhaitées par tous les utilisateurs. Ce système intégré ferait donc partie du programme de transformation stratégique (PTS), ce qui signifierait que le calendrier de remplacement du système serait lié à celui de la mise en oeuvre du PTS. La haute direction du FIDA examine actuellement le calendrier de ce programme et il est prévu que les activités qui en font partie démarreront en 2002. Le coût en sera imputé au PTS.

19. Pour permettre aux utilisateurs de continuer à se servir du système actuel, on a chargé le consultant qui l'avait conçu de modifier le logiciel, de le développer et d'établir une documentation. Ce consultant fournira une documentation technique complète sur le programme de prêts et dons, qui sera utilisée pour convertir les données au nouveau système de prêts et dons.

20. Parmi les activités prévues figure la mise en place d'une équipe de conception multidisciplinaire chargée d'élaborer des processus de travail compatibles avec les technologies de l'information envisagées. Au premier semestre de 2002, l'expérience des autres institutions financières sera mise à profit (par exemple, celle de la Banque asiatique de développement dont le système d'information financière sur les prêts comporte un lien fondé sur le web avec tous les projets en cours d'exécution). Au deuxième semestre de 2002, la conception sera affinée de manière à réduire au minimum la nécessité d'une adaptation détaillée. Au cas où des retards seraient constatés, il faudrait entreprendre, avec l'approbation de la haute direction, des travaux de conception détaillée du système de technologies de l'information répondant spécialement aux besoins futurs du système de prêts et dons de façon à assurer la compatibilité de l'interface avec l'institution.